



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et
des Personnes Détenues, «APRODH »*

RAPPORT D'AOUT 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
AT	: Agent de Transmission
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COMIBU	: Communauté Islamique du Burundi
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
ETS	: Ecole Technique Secondaire
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FRODEBU	: Front pour la Défense de la Démocratie au Burundi
OPC1	: Officier de Police Chef de première classe
OPC2	: Officier de Police Chef de deuxième classe
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RDC	: République Démocratique de Congo
SETEMU	: Services Techniques Municipaux
SNR	: Service National de Renseignement
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans différents coins du Burundi au cours du mois d'août 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

- ✚ Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont essentiellement été les suivants:
 - les exactions des Imbonerakure
 - les informations faisant état des rebelles rwandais dans la réserve naturelle de la Kibira, en province Cibitoke
 - la mort d'orpailleurs dans des éboulements dans les communes Bukinanyana, Murwi et Mabayi en province Cibitoke,
 - le vol des biens en commune Buhiga, province Karuzi
- ✚ Au niveau politique, nous mettons en évidence :
 - la panique des membres du parti CNL de la commune Bukinanyana, province Cibitoke
- ✚ Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :
 - des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
 - des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.
- ✚ Au point de vue social, notre rapport se focalise sur :
 - la montée exponentielle des cas testés positifs au covid-19 au cours du mois d'août 2021
 - l'incendie qui s'est déclarée dans la prison centrale de Gitega.

En second lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir autant que possible les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.

En quatrième lieu, notre rapport se penchera sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Avant de clore notre rapport, nous allons analyser la situation carcérale à la fin du mois d'août 2021.

En conclusion, nous allons proposer quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

II.1.1. Des exactions des Imbonerakure

1- Dans la nuit du 19 au 20 août 2021, aux environs de minuit, sur la colline Kanabubu, commune et province Bubanza, Jean Bosco Ndayishimiye, âgé de 41 ans et Fabrice Ciza, âgé de 25 ans ont été grièvement blessés au niveau de la tête et à coups de machette par des gens qui seraient des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs se sont introduits dans leur maison par effraction.. En état de perte de connaissance, les deux victimes ont été évacuées à l'hôpital de Bubanza où elles ont été admises en hospitalisation. Aucune enquête n'a été menée par police locale pour identifier les délinquants.

2- Dans la nuit du 19 au 20 août 2021, vers 2 heures, sur la colline Shari II appelée communément Ruvumvu, commune et province Bubanza, Matrone Ntirampeba, âgée de 57 ans, a été blessée à coups de machette au niveau de la tête par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, les agresseurs se sont introduits dans sa maison après avoir troué le mur. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza où elle a été alitée. Sur ce cas, rien n'a été fait par la police locale pour identifier les malfaiteurs qui, selon la population seraient des Imbonerakure.

II.1.2. Des rebelles rwandais dans la réserve naturelle de la Kibira, en province Cibitoke

Des sources sur place en province Cibitoke ont indiqué qu'en date du 7 août 2021, au chef-lieu de la commune Mabayi, lors de la célébration de la fête des communes, le Général Godefroid Bizimana, chargé des missions à la présidence de la République du Burundi et l'administrateur de la commune Mabayi, Nicodème Ndahabonyimana ont confirmé la présence des rebelles rwandais dans la réserve naturelle de la Kibira. Dans leurs discours, ces deux autorités ont découragé les personnes qui collaboreraient avec ces rebelles. Cette autorité de la présidence a cité en guise d'exemple Wilson Bakara, chef de colline Rutorero et Denis Uwimana, frère du Général Godefroid Bizimana qui ont été arrêtés et conduits à la prison de Mpimba, sous l'accusation d'avoir collaboré avec ces rebelles dans leurs ravitaillements. L'administrateur communal a, quant à lui, annoncé que des mesures graves seront prises contre ceux qui collaborent avec ces rebelles. Mais, aucune mesure envisagée par l'Etat pour chasser ces rebelles du territoire burundais n'a été dévoilée au cours de ces cérémonies. Signalons que le Général Godefroid Bizimana, natif de la commune Mabayi, a été cité plusieurs fois par nos différentes sources sur terrain comme celui qui coordonnerait le déplacement, les ravitaillements et la communication de ces rebelles.

II.1.3. Des orpailleurs morts dans des éboulements dans les communes Bukinanyana, Murwi et Mabayi, province Cibitoke

En date du 23 août 2021, au site de Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, dix orpailleurs ont été déterrés dans les décombres. Selon des sources sur place, ces orpailleurs ont été surpris à plus d'une cinquantaine de mètres de profondeur à la recherche d'or. Dans la même commune, 4 autres orpailleurs ont été tués par des éboulements depuis le début du mois d'août 2021. Dans les communes Bukinanyana et Mabayi, 10 orpailleurs avaient également été tués par des éboulements à la mi-août. Selon les mêmes sources, une trentaine d'orpailleurs ont été grièvement blessés dans les mêmes sites d'exploitation.

Face à ces incidents devenus quasiment récurrents, la population ne cesse de dénoncer cette situation. Le gouverneur de la province Cibitoke, Carème Bizoza a indiqué que les orpailleurs

doivent impérativement se regrouper dans des coopératives reconnues par la loi et que les orpailleurs non regroupés dans des coopératives seront sanctionnés.

II.1.4. Du vol des biens en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 1^{er} août 2021, vers 21 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe de 3 Imbonerakure à savoir François Mitera, Nshimirimana et Tuyisenge, leur responsable sur cette colline, se sont introduits dans la maison de Pauline Misago, veuve, âgée de 50 ans et y ont volé des biens appartenant à Stany Gahungu, âgé de 57 ans, visiteur, aide infirmier, originaire de la colline et zone Ntunda, commune Gitaramuka de la même province, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, parmi les biens volés, il y avait un vélo, son téléphone portable, un drap, un pantalon et une somme de 30.000 FBU. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte cette même nuit auprès du chef de colline mais ce dernier ne l'a pas écouté. Le lendemain, Stany Gahungu est allé porter plainte chez un OPJ. En date du 3 août 2021, celui-ci les a auditionnés et sur son ordre, ils ont remis à la victime tout ce qu'ils avaient volé avec un dédommagement de 15.000 FBU chacun.

II.2. Du contexte politique

II.2.1. De la panique des membres du parti CNL de la commune Bukinanyana

Depuis le 13 août 2021, sur la colline Nyampinda, zone Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke, des militants du parti CNL ne passent plus la nuit dans leurs ménages suite au terrorisme fait par des Imbonerakure dont les prénommés Edouard, Isidore et le surnommé Rasta qui font des patrouilles nocturnes avec des fusils de type kalashnikov. Selon des sources sur place, une réunion a été organisée, en date du 13 août 2021, au chef-lieu de la commune Bukinanyana, par Désiré Ndabazeyimana, secrétaire communal du parti CNDD-FDD accompagné par Nyaminani, responsable communal des Imbonerakure et Christian Nkurikiye, administrateur de la commune Bukinanyana. Au cours de cette réunion, ils ont ordonné à ces Imbonerakure de participer massivement aux patrouilles nocturnes sur toutes les collines pour contraindre la population de cette commune à adhérer au parti CNDD-FDD. Ces Imbonerakure, en tenues militaires et policières et munis d'armes à feu, ont commencé des patrouilles nocturnes sur la colline Nyampinda. Les mêmes sources ont indiqué que la population de cette colline a été la première à élire le parti CNL au niveau communal.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois d'août 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues, en l'absence de réactions de la part des autorités judiciaires.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois d'août 2021.

Quelques cas illustratifs :

1- Le 1^{er} août 2021, sur la colline Buyenzi, commune Muhuta, province Rumonge, Jean de Dieu Kabura et le prénommé Jérémie natif de la colline Buringa, respectivement représentant de la section jeunesse du parti CNL sur la colline Buyenzi et Conseiller communal de Muhuta ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par le prénommé Vital alias Muyeyeso et le prénommé Marcien. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot communal du poste de police de Muhuta. Ils étaient accusés sans preuve aucune, de collecter des contributions des membres du parti CNL.

2- Le 2 août 2021, vers 21h30, Ernest Mbazumutima, représentant du parti politique CNL en commune Gitobe, province Kirundo et NépomucèneNdungutse, représentant du parti CNL sur la colline Gahosho de la même commune ont été arrêté arbitrairement par des policiers et conduits à bord du véhicule à vitres teintés de marque pickup du commissaire provincial de police. Le premier a été incarcéré au cachot de la police judiciaire de Kirundo et le second, au cachot du commissariat de police Gitobe. Selon des sources sur place, ils ont été interpellés suite à la fuite d'un rapatrié prénommé Serges récemment rentré du Rwanda qui était faussement accusé, par le biais d'un tract glissé sous la porte du bureau de l'administrateur communal, de détention illégale d'armes à feu, à savoir un fusil de type Kalachnikov et des grenades. Ces responsables du CNL ont été accusés d'avoir facilité la fuite de Serges, et que leur libération sera conditionnée par son arrestation.

3- Le 5 août 2021, vers 21 heures, sur la colline et zone Mubone, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Audace Simbakwira, membre du parti CNL a été arrêté par des Imbonerakure à savoir les prénommés Jonathan et Evode, accompagnés par des militaires de la position de Mubone. Son arrestation est liée à son appartenance politique. Il a été conduit et détenu à cette position.

4- Le 9 août 2021, sur la colline Gasenga, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, le nommé Bavugirije, originaire de la colline Mudaturwa de la même zone, a été arrêté par des policiers après une fouille perquisition opérée en son absence par des policiers et des agents du SNR. Selon des sources sur place, aucun objet compromettant n'a été saisi dans ce ménage. Bavugirije venait d'être libéré de la prison de Rumonge lors de la mise en application de la mesure de la grâce présidentielle, il y a 6 mois. Il avait été condamné à 21 ans de servitude pénale sous l'accusation de détention illégale d'armes.

5- Les 9 et du 10 août 2021, sur la colline Kibenga, commune Gatara, province Kayanza, Kana, Kazadi, Manoveri, Felixis, Claude, Kagwena, Mayoya, Senti, Sitwaye, Kayobera, tous membres du parti CNL ainsi qu'Eric Nsekera et Jean Miburo, rapatriés de l'Ouganda ont été arrêtés par Claude Ndikuryayo, représentant des Imbonerakure de cette localité et Julien Manirakiza, conseiller permanent de l'administrateur communal de Gatara. Selon des sources sur place, en date du 8 août 2021, vers 19 heures, dans un endroit appelé « kungoro », Julien et Claude avaient demandé des documents de retour au pays à Eric Nsekera et à Jean Miburo, alors qu'ils étanchaient leur soif. Dans un laps de temps, Julien et Claude ont tenté de les faire monter par force sur une moto et la population est intervenue pour les en empêcher. Des Imbonerakure sont venus en renfort à Julien et Claude mais des gens qui s'étaient interposés dans l'arrestation de ces deux rapatriés avaient déjà pris fuite.

Le lendemain matin, dix militants du parti CNL ont été arrêtés et la population de la colline Kibenga s'est rendue chez Rémy Cishahayo, Gouverneur de la province Kayanza pour l'en informer et le 10 août 2021, cette autorité provinciale accompagnée par OPC2 Gabin Ndikuriyo s'est rendue sur les lieux pour la pacification. Le même jour, Eric Nsekera et Jean Miburo, rapatriés de l'Ouganda en date du 6 août 2021 ont été arrêtés par le commissaire de police à Kayanza et conduits au cachot du commissariat provincial de police en justifiant que cette arrestation avait pour but la vérification des documents. Ces derniers ont été libérés le 12 août 2021.

6- Le 11 août 2021, sur la colline Mugendo-Ndengo, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi, Samuel Bakumingohe, Gérard Nkurunziza, Bangirinama, Ernest Niyondiko, Tony Blaire Ntwari âgé de 13 ans, Mutizo, Paul Kavuyimbo et Hagabimana et les prénommés Lionel et Pascal, ont été arrêtés par des policiers après avoir été pointés du doigt par Steve, commerçant de vaches poursuivi dans le dossier du meurtre de Régine Niyonkuru et sa fille Kericy Iteka. Selon des sources sur place, la police sous la supervision du commissaire Moïse Arakaza, avait encerclé leurs ménages depuis 3 heures du matin. Selon les mêmes sources, Paul Kavuyimbo et Tony Blaire Ntwari ont été détenus au cachot du poste de police à Muramba tandis que les huit autres personnes ont été libérées après l'audition par un OPJ.

7- Le 12 août 2021, vers 16 heures, Jean-Pierre Claver Ndayisaba, représentant du parti CNL en commune Giharo, province de Rutana, a été arrêté sur la colline Kabingo, zone Butezi, de la commune Giharo, province Rutana. Selon des témoins, les jeunes du parti CNDD-FDD auraient tendu une embuscade dans la nuit du 11 août 2021, ciblant Pierre Ndayisaba et ses proches. Le représentant du CNL à Giharo et un de ses frères ont été tabassés, et son frère a été conduit dans un cachot du commissariat communal dans un état critique. Les mêmes sources disaient que Ndayisaba a pu fuir ses agresseurs, mais, le 12 août 2021, à la grande surprise des habitants, plus de cinquante jeunes du CNDD-FDD se sont rendus à Butezi pour appréhender Ndayisaba qui se trouvait à l'endroit communément appelé "kuka étage". En date du 13 août 2021, Jean Pierre Ndayisaba a été récupéré par le représentant du SNR à Rutana avant d'être auditionné par le procureur de province, et après l'audition, il a été directement transféré à la prison centrale de Rutana. Des membres de sa famille, ainsi que la représentation du CNL dans la province Rutana qui s'était rendue au chef-lieu de la province n'ont pas eu l'autorisation de parler avec Ndayisaba, et exigent la libération de ces deux hommes, et la poursuite des auteurs de l'embuscade.

8- Dans l'après-midi du 13 août 2021, à la permanence du parti CNL de la zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, Léonard Sabimana, membre du comité communal du parti CNL à Kayogoro, CléophasToyi et le prénommé Daniel, respectivement représentant et représentant-adjoint du parti CNL sur la colline Ntaramanyenye de la zone Gatabo, ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre d'EricNtungwanayo, conseiller technique chargé des affaires administratives et sociales de la commune Kayogoro accompagné par le secrétaire collinaire du CNDD-FDD et le responsable des Imbonerakure sur la colline Gatabo et ils ont été détenus au cachot de cette zone. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés en pleine réunion de leur parti. Ils étaient en train de collecter des contributions pour la construction de la permanence nationale de ce parti. Selon les mêmes sources, des listes des militants qui ont contribué et un montant d'argent collecté ont été saisis par ces policiers.

9- Le 14 août 2021 vers 8 heures, Philibert Nibizi, titulaire du CDS Butezi, a été arrêté par le responsable provincial du SNR à Rutana. Après cette arrestation, ce responsable du SNR est allé au cachot du poste de police de Giharo où il a sorti Jean Pierre Ndayisaba, représentant communal du parti CNL. Selon des sources sur place, ce responsable provincial du SNR les a conduits au cachot du parquet de la République à Rutana à bord d'un véhicule immatriculé E0548A. Selon les mêmes sources, Philibert Nibizi était membre du parti FRODEBU avant d'adhérer par force au parti CNDD-FDD.

10-Le 16 août 2021, vers 13 heures, sur l'avenue de l'imprimerie communément appelée "avenue de la mort", tout près du siège des SETEMU, quartier Jabe II, zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura mairie, Ingénieur Eric Nitegeka, originaire de la colline Burarana, commune et province Bururi, a été arrêté par deux hommes en tenue policière qui étaient à bord d'une voiture de marque Carina TI, immatriculée I 4345 A. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de la PJ de Jabe tandis que le motif de son arrestation n'a été révélé à personne.

11-Le 16 août 2021, en commune Rugombo, province Cibitoke, 5 personnes dont Aloys Ngendakumana, militant du CNL, sa femme et sa fille, et 2 personnes d'origine congolaise ont été arrêtées par les Imbonerakure en complicité avec le prénommé Nestor, chef du SNR dans la commune Rugombo et Mugina de la même province. Selon une source locale, la femme d'Aloys enceinte et sa fille de 15 ans ont été sérieusement tabassées avant et pendant la détention au SNR. Cette fille et sa mère ont été libérées le même jour mais son père et ces deux congolais sont restés détenus.

12-Le 16 août 2021, l'Ingénieur Éric Nitegeka, originaire de la colline Burarana, commune et province Bururi a été interpellé par des policiers au quartier Jabe, commune Mukaza, province Bujumbura-Mairie et détenu dans un cachot de la police judiciaire Jabe. Selon des témoins, il a été brutalisé lors de son arrestation avant d'être conduit à son domicile au quartier Jabe où une fouille a été opérée. Selon des sources sur place, aucun effet suspect n'a été découvert chez Nitegeka. De plus, le motif de cette arrestation n'a pas été connu.

13-Le 16 août 2021, sept personnes ont été interpellées dans la localité de Ngara, sur la colline Rutorero en zone Butahana dans la commune Mabayi, province Cibitoke. Il leur a été reproché de ravitailler des hommes armés parlant le Kinyarwanda installés dans la réserve naturelle de la Kibira dans la même commune. Les intéressés ont été conduits au commissariat provincial de la police à Cibitoke. Selon les sources locales, parmi les interpellés, il y'avait un prénommé Nathan, conseiller collinaire de Rutorero et un des responsables d'un groupe d'hommes armés parlant Kinyarwanda. Les autres sont : Gitagara, Bucumi, Burindwi, Nkeshimana et Thomas Mapindi. La population de cette localité n'a cessé de solliciter une enquête policière approfondie et impartiale afin qu'elle ait la lumière sur ce dossier.

14-Le 21 août 2021, le prénommé Moïse Nzeyimana, âgé de 57 ans et ses deux sœurs, Claudine Nahayo, âgée de 35 ans et Emelyne Ziragaba, âgée de 43 ans, ont été arrêtés et conduits au cachot communal par des policiers sur l'ordre de l'administrateur communal, Pierre Nizigiyimana. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir refusé de participer aux travaux communautaires organisés par l'administration communale sur la colline Gahera, zone Rusi, commune Shombo. Selon les mêmes sources, des habitants de cette colline et certains natifs de cette commune résidants à Bujumbura se sont rassemblés sur cette colline pour des travaux communautaires. Les mêmes sources indiquent que Moïse et ses deux sœurs n'ont pas participé dans ces travaux communautaires parce qu'ils étaient en train de construire leur maison sur cette colline non loin de ces travaux.

15-Le 23 août 2021, le matin, sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, Cyrille Hamenyimana, ex-FAB, a été arrêté, à son domicile sur cette colline, par des policiers sur un mandat d'arrêt que ces policiers ont exhibé mais le concerné n'a pas eu le temps de lire son contenu. Une source proche de la police a révélé qu'il a été présenté d'abord devant un OPJ à Kibago et le responsable provincial du SNR, Méroé Ntunzwenimana. Ensuite, il a été embarqué vers le commissariat de police à Makamba. Selon une source proche de l'administration locale, l'arrestation de Cyrille était liée à un montage de certains Imbonerakure de cette colline.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- Le 3 août 2021, Sophonie Niyomwungere, enseignant, originaire de la colline Gakaranka, zone Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, a été enlevé par des agents du SNR sur la 3^{ème} avenue de la zone Musaga, commune Muha, province Bujumbura-Mairie. Il a été arrêté par le brigadier de corps de la zone Musaga en complicité avec l'agent du SNR dénommé Damien sans lui dire l'infraction commise. Il a directement été conduit dans un endroit inconnu.

2- Le 3 août 2021, Ernest Nzambimana, coiffeur a été enlevé par des agents du SNR à son poste de service à Muramvya. Ces ravisseurs étaient à bord d'une voiture de type TI. Cette arrestation a été planifiée par Berchmans Nduwimana alias Jeshi et Régis Ndayikengurukiye, tous agents du SNR et détenus à la prison de Muramvya. Les deux détenus avaient reçu la permission de sortir de la prison pour aller rencontrer Ernest Nzambimana, la veille de son arrestation. La victime n'a pas su que les 2 personnes avec qui elle partageait un verre travaillent comme agents des renseignements.

3-Le 5 août 2021, sur la 13^{ème} avenue, colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Diomède Mukaza, natif de cette localité, membre du parti CNL, a été enlevé chez lui par le Lieutenant-Colonel Aaron Ndayishimiye après une fouille perquisition. Selon des sources sur place, des militaires et des policiers dirigés par ce responsable militaire Aaron sur cette colline ont fouillé le domicile de Diomède avant de l'arrêter, le même jour. Selon les mêmes sources, avant cette fouille, des militaires avaient déposé des cartouches et des jumelles militaires devant le domicile de Diomède et ils l'ont accusé de détenir ces effets militaires. Avant de le conduire vers une destination inconnue. Lieutenant-Colonel Aaron a dit à Diomède de dire au revoir à sa famille et qu'il ne reviendra pas.

4-Le 8 août 2021, vers 17 heures, sur la colline Gatunguru-Karamu, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Zacharie Ntunzwenimana, membre du parti CNL, a été enlevé par 4 agents du SNR dont 2 en tenues policières et d'autres en tenues civiles. Selon des sources sur place, Zacharie a été embarqué à bord d'un véhicule du SNR de marque Toyota hilux double cabine à vitre teintées, immatriculé D 6392 A vers une destination inconnue .

5-Le 9 août 2021, sur la colline de Musama en commune Kayokwe de la province Mwaro, Lazare Ndagijimana, responsable communal du parti CNL à Kayokwe, Marc Manirakiza et Pierre Ndereyimana tous membres de ce parti ont été enlevés par des agents du SNR. Selon des témoins, les 3 hommes ont été embarqués dans un véhicule et conduits dans un endroit inconnu. Ils étaient en train de se saluer quand un véhicule à bord duquel se trouvaient des agents SNR est venu et s'est arrêté tout près d'eux. Ils les ont conduits dans un endroit inconnu Le véhicule a pris la route Kibumbu-Gitega.

6-Le 11 août 2021, au quartier Jabe, zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, César Sendanga a été arrêté par deux policiers en tenue civile. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à bord d'une voiture de type Lactus vers une destination inconnue.

7-Le 11 aout 2021 vers 8 heures, Lazare Gahungu, secrétaire communal du parti CNL en commune Kayokwe, résidant à Kibogoye, commune Kayokwe, province Mwaro et le prénommé Marc, ont été arrêtés à leur domicile par le responsable provincial du SNR à Mwaro qui les a conduits vers une destination inconnue. Les membres de leur famille ont cherché dans tous le cachot sans succès.

8-Le 16 août 2021, vers 1 heure du matin, sur la sous-colline Rubuye de la colline Mparambo I en commune Rugombo, province Cibitoke, Aloys Ngendakumana âgé de 32 ans, militant du parti CNL,

a été enlevé par le prénommé Nestor, responsable du SNR dans les communes Rugombo et Mugina de la même province qui l'a conduit dans un endroit inconnu.

Bref, au cours du mois de juillet 2021, au moins 49 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 11 personnes ont été enlevées.

II.4. Du contexte social

II.4.1. De la montée exponentielle des cas testés positifs au covid-19 au mois d'août 2021

Le Covid - 19 bat son plein dans notre pays et cela n'est plus un secret de polichinelle. D'innombrables personnes font des files indiennes interminables devant les services de test de covid et la plus part d'entre elles sont testées positives.

A titre d'exemple, dans la semaine du 2 au 8 août 2021seulement, dans les provinces Rutana et Cankuzo, 295 personnes ont été testées positives au covid-19. Selon des sources sur place, en date du 3 août 2021, cinquante-cinq (55) personnes dont 25 cas à l'hôpital de Cankuzo et 30 cas à l'Hôpital de Murore, en commune Gisagara, ont été testées positifs au covid-19. En province Rutana, pendant cette même semaine, 240 personnes ont été testées positives. Ces effectifs élevés sont dus essentiellement à une insuffisance dans la sensibilisation sur le respect des mesures de prévention contre cette pandémie par la population et dans la mise en application desdites mesures. Selon des sources sur place, des gens continuent à se saluer comme d'habitude et à s'embrasser, des attroupements de gens continuent d'être observés sans aucune distanciation sociale lors des fêtes ou d'autres circonstances faisant participer un grand nombre de personnes et il n'y a pas de contrôle du port de masque.

Ces chiffres du début du mois montrent que la situation due à la pandémie du Covid - 19 au Burundi est grave et que les autorités burundaises devraient prendre des mesures fortes de prévention pour protéger la population.

II.4.2.D'un incendie à la prison centrale de Gitega

Le 21 août 2021, vers 8 heures du matin, à la prison centrale de Gitega, la cellule n° 3 et la pièce de stock des matelas, des moustiquaires et des planches de bois ont été consommés par unincendie qui selon un twitter du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire, cet incendie a été dû à un court-circuit .Il n'y a heureusement pas eu de dégâts humains.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois d'août 2021, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. Bien plus, la chasse aux présumés sorciers a repris après une certaine période d'accalmie.

Voici quelques cas illustratifs :

1- Dans la nuit du 1^{er} août 2021, sur la colline Muzamba, zone et commune Songa, province Bururi, Déo Irakoze, enseignant au Lycée communal Manyoni, a été tabassé et blessé à coups de bâton par son petit frère Ndayishimiye. Selon des sources sur place, dans un état critique, la victime a été conduite à l'hôpital Matana où elle a rendu l'âme. L'auteur du forfait a été arrêté par la police de Songa en collaboration avec l'administration communale. Les mêmes sources ont indiqué qu'une dispute liée à l'utilisation d'un tuyau d'irrigation des champs a été à l'origine du crime.

2- Le 1^{er} août 2021, sur la sous-colline Gatiro, colline Mangoma -Mugano, commune Giteranyi, province Muyinga, le corps sans vie de Noël Nibigira, âgé de 25 ans, conducteur de taxi moto, a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, la victime résidait sur la sous-colline Kagati, colline Kobero, commune Butihinda de la même province. Selon les mêmes sources, il a été tué par des gens non identifiés et ces derniers lui ont volé sa moto immatriculée G1034 A et les pièces d'identification de cette dernière. Les mêmes sources ont indiqué que ce meurtre a été commis quand la victime venait de déposer un client en commune Bwambarangwe, province Kirundo. En date du 4 août 2021, cette moto a été saisie en province Bubanza dans les mains de deux commissionnaires.

3- Le 1^{er} août 2021, au pied du quartier Kajaga, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, le corps sans vie d'une fille a été retrouvé dans le lac Tanganyika. Elle a été découverte en état de décomposition non loin d'un bar de la localité. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

4- Le 1^{er} août 2021, sur la colline Mugendo-Ndengo, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi, le corps sans vie de Régine Niyonkuru, enseignante à l'ECOFO Ruko et celui de sa fille Kessy Iteka, âgée de 13 ans, élève en 8^{ème} année à cette même école, ont été retrouvés dans leur maison. Selon des sources sur place, ce crime a été commis par des gens non identifiés qui se sont introduits dans cette maison. Selon les mêmes sources, ces 2 personnes ont été tuées à l'aide des armes blanches quand le chef de cette famille n'était pas à la maison car il travaille au service de l'urbanisme en province Gitega. Selon les mêmes sources, Pierre Claver Ruvuto, beau-frère de Régine, Gordien Nkurunziza, Gordien Ntayerana, collègues de Régine à l'ECOFO Ruko, Aimé Floris Boneza et Steven Akintije ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête. Le travailleur domestique dans cette maison, quant à lui, a pris fuite après le crime car personne ne l'a vu sur les lieux.

5- Le 2 août 2021, vers 14 heures, sur la sous colline Mucamihigo, colline Mugongo, zone Kimeza, commune Bwambarangwe, province Kirundo, le corps sans vie de Claudine Irankunda,

âgée de 20 ans, résidant sur la colline Mangoma, commune Giteranyi, province Muyinga, a été retrouvé dans le marais de Nakiyange séparant la commune Giteranyi, province Muyinga et Bwambarangwe en province Kirundo. Selon des sources sur place, le cadavre a été remis à sa famille pour enterrement après un constat de l'OPJ. Selon les mêmes sources, la fille était disparue en date du 28 juillet 2021 après avoir indiqué qu'elle allait arroser des cultures dans le marais et après sa famille avait été informée qu'elle allait rendre visite à une parenté de cette localité.

6- Le 3 août 2021, vers 23 heures, sur la 4^{ème} avenue, tout près de l'Eglise Emmanuel, colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, un homme non identifié qui passait a été fusillé par des militaires, l'AT du Lieutenant-Colonel Aaron Ndayishimiye, commandant du 212^{ème} Bataillon basé dans la forêt de Rukoko. Selon des sources sur place, en date du 4 août 2021, très tôt le matin, le cadavre de cet homme a été enterré par des Imbonerakure au cimetière de Mpanda à l'endroit communément appelé Tcétchénie, sur l'ordre du prénommé Laurent, responsable du parti CNDD-FDD sur cette colline, le surnommé Kigeri, responsable des Imbonerakure sur cette colline et Olivier Nzitunga, responsable du parti CNDD-FDD sur la sous-colline Buringa.

7- Le 4 août 2021, des personnes non encore identifiées ont tué à coups de poignard Emmanuel Harerimana, un cultivateur âgé de 47 ans, sur la colline de Mubira de la commune et province de Muramvya, tandis qu'un autre jeune cultivateur connu sous le nom de Jules Nkuzimana âgé de 26 ans, également poignardé au cours de l'attaque, a survécu à ses blessures. Selon des sources locales, l'identité des auteurs du crime et ses mobiles restent encore à identifier.

8- Le 6 août 2021, au chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, un homme non identifié détenu au cachot du SNR a été tué par des agents du SNR. Selon des sources sur place, cet homme avait été emmené dans ce cachot à bord d'un véhicule du responsable provincial du SNR à Cibitoke en date 3 août 2021. Selon les mêmes sources, depuis cette date, ces agents qui montaient la garde de ce cachot tabassaient cet homme avec des gourdins en le forçant à accepter son appartenance à un groupe armé. En date du 6 août 2021, vers 3 heures du matin, ces agents ont fait sortir le cadavre de cet homme emballé dans un sac contenant des pierres et l'ont conduit à bord de leur véhicule vers la rivière Rusizi, côté Nyamitanga de la commune Buganda et l'ont jeté à cet endroit.

9- Le 6 août 2021, le corps sans vie de Lionel Kubwimana, âgé de 20 ans, fils d'Emmanuel Sabimbona et Berthe Niyizonkiza originaire de la colline Ruhando, zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi a été retrouvé dans sa chambre à coucher à l'intérieur de la maison de ses parents. Selon des sources sur place, il s'est suicidé à l'aide d'une corde. Selon les mêmes sources, son père avait été également retrouvé mort suicidé dans sa maison le 15 juillet 2021, à l'aide d'une corde. Les détails sur ces crimes n'ont pas été connus.

10- Le 7 août 2021 vers 20 heures, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Béatrice Nsabimana, âgée de 36 ans, a été tuée à coups de couteau par son mari Frédéric Ngendakumana, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, des voisins sont intervenus et l'ont évacuée vers une structure sanitaire de la localité avant d'être transférée à l'hôpital de référence de Karuzi où elle est décédée le 15 août 2021. Selon les mêmes sources, l'auteur du crime a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de cette commune.

11-Dans la nuit de 8 août 2021, sur la colline Kivumo, commune et province de Kirundo, Jean Ndengeyingoma a été tué par son épouse à l'aide d'une houe. Selon une source, le défunt a succombé à ses blessures après avoir été évacué dans un centre sanitaire de la localité. Des soupçons d'infidélité seraient à l'origine de ce meurtre. Selon les mêmes sources, la police a confirmé cette information, mais elle a indiqué qu'elle ne sait pas où se trouve la femme criminelle.

12-Le 9 août 2021 vers six heures du matin, sur la colline Butobwe, zone et commune Mwakiro, province Muyinga, un corps sans vie de Régis Ndereyimana, âgé de 31 ans, marié et père de 6 enfants, a été retrouvé suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde tout près de sa latrine. Selon des sources au niveau de l'administration communale, il s'agissait d'un suicide. Mais, les membres de sa famille ont réfuté cette version ; disant que c'était un assassinat.

13-Le du 9 août 2021, sur la colline Kayenzi, zone Icumbi, commune et province Muyinga, Juvénal Niyomwungere, âgé de 20 ans, a été découvert sans vie pendu sur un arbre à l'aide d'une corde non loin à son domicile. L'administration locale a soupçonné que ce jeune homme se serait suicidé.

14-Le 9 août 2021, vers 22 heures, en zone, commune et province Rutana, le corps sans vie de Fabien Kagoma a été retrouvé sur la colline Gakobe de cette zone. Selon des sources sur place, Fabien Kagoma a été tué quand il rentrait chez lui. Selon les mêmes sources, les prénommés Eric et Prosper ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Rutana pour des raisons d'enquête.

15-Le 11 août 2021, sur la colline Mugozi, commune et province Bururi, Jean Bosco Kiduranya, âgé d'une soixantaine d'années, sentinelle sur le magasin de Joël Hakizimana, a été tué à l'aide d'une grosse pierre lui lancée sur sa tête par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, il a été attaqué à son lieu de travail. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital de Bururi. Les mêmes sources ont indiqué que Fabrice Nijimbere, OPJ s'est rendu sur les lieux pour faire le constat.

16-Dans la nuit du 12 au 13 août 2021, sur la colline Mwungere, zone Mivo, commune et province Ngozi, Anselme Nsavyimana, âgé de 55 ans, résidant sur cette colline, a été tué poignardé, à son domicile, par des gens à mains armées non identifiées. Selon des sources sur place, pendant cette attaque, l'épouse de la victime et son enfant ainsi que deux voisins, Barenga et Niyonkuru qui sont intervenus ont été grièvement blessés. Selon les mêmes sources, la police et l'administration sont arrivées sur les lieux du crime pour faire le constat tandis que ces personnes blessées ont été évacuées vers l'hôpital de Mivo pour bénéficier des soins de santé urgents.

17-Le 13 août 2021, vers 15 heures, du côté de la 4^{ème} transversale, colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke, Callixte Nsanze, Sindibutume et Louis Hakizimana, tous Imbonerakure, résidant sur la colline Buhayira, commune Murwi ont été noyés et portés disparus dans la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC. Selon des sources sur place, ils tentaient de fuir un groupe des congolais qui les poursuivaient après les avoir surpris dans des champs de bananiers où ils se cachaient pour voler des gens qui passaient, le soir. Selon les mêmes sources, des pêcheurs ont vite alerté des militaires burundais pour venir au secours. Ces congolais enragés sont directement retournés dans leur village.

18-Le14 août 2021, sur la colline Mugoyi, commune Kabarore, province de Kayanza, le corps sans vie de Clotilde Mbonimpa âgée de 37 ans, a été découvert sans vie à son domicile. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs de ce meurtre.

19-Le 15 août 2021, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, un corps sans vie de Elie Bigirimana âgé de 57 ans a été découvert à son domicile. D'après une source, la victime était un enseignant de l'Ecole secondaire de la COMIBU. Des enquêtes n'ont pas été menées pour identifier les auteurs de ce crime.

20-Le 15 août 2021 vers 23 heures, dans le quartier Carama, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Eric Seigneur Bakije, militaire du grade de capitaine, a été retrouvé à l'avenue Malta Forest n°33. Selon des sources sur place, la police a été alertée par les parents de la victime qui n'avaient pas de nouvelles de leur fils depuis le 13 août 2021, vers 21 heures. Selon les mêmes sources, la police, le chef de quartier et un OPJ se sont rendus sur les lieux et ils ont défoncé la porte de la maison de la victime et ils ont trouvé son corps allongé au lit dans un bain de sang, une douille, un pistolet et une cartouche à côté du cadavre. Selon les mêmes sources, ce corps avait une blessure au niveau de la tête. Ce cadavre a été évacué vers la morgue. Signalons que la victime ne vivait plus avec sa femme qu'elle avait renvoyée, depuis 4 ans.

21-Le 16 août 2021, vers 10 heures, sur la colline Rubirizi, zone Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé dans une bananeraie par des habitants de cette localité. Selon des sources sur place, il y'avait beaucoup de blessures sur son corps. Le cadavre a été enterré par la population sur l'ordre de Julienne Ndayihaya, administrateur communal de Mugina. Elle a indiqué l'avoir fait précipitamment pour éviter une probable contamination des habitants proches du lieu de la découverte macabre et a promis une enquête.

22-Le 17 août 2021, le matin, sur la sous colline Masenga, colline Ntombwe, commune et province Gitega, Fidèle Nikuze âgé de 42 ans, a été découvert sans vie devant une boutique dont il était veilleur. Selon une source, le corps n'avait pas de blessures apparentes. La victime portait un sous-vêtement seulement et avait une lampe torche à la main. Les circonstances de cette mort n'ont pas été élucidées. Une enquête a été ouverte à cet effet.

23-Le 17 août 2021, sur la colline Nyabisindu, zone et commune Cankuzo, un corps sans vie non identifié a été retrouvé sur la sous-colline Murehe de cette même colline. Selon des sources sur place, le cadavre a été enterré le même jour sur l'ordre de Déo Kanyentama, conseiller technique qui représentait la commune Cankuzo.

24-Le 17 août 2021, sur la colline Gihehe, commune et province de Gitega, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée a été découvert sans vie. Selon une source, la victime a été retrouvée tout près de la rivière Ruvyironza. D'après la même source, la défunte aurait été violée avant d'être tuée.

25-Le 19 août 2021, sur la colline Kibogoye, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie de Nadège Nimpagaritse, âgée d'environ 25 ans, mère célibataire, résidant sur la même colline, a été retrouvé derrière leur enclos dans le champ de bananier par un enfant qui gardait des chèvres. Selon des sources sur place, la victime a été violée avant d'être tuée à l'aide de son foulard et son sous vêtement était entaché de sang. Selon les mêmes sources, trois personnes dont

le prénommé Emmanuel, âgé de 16 ans, avec qui elle était la veille, vers 19 heures ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

26-Le 22 août 2021, vers 14 heures, sur la colline Dusasa, zone Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza, Elias Nsabimana, âgé de 58 ans, a été tué poignardé par son neveu, Etienne Mudahemuka, âgé de 19 ans. Selon des sources sur place, ce dernier a commis ce crime pour se venger contre son oncle, 2 heures après la mort de son père. Selon les mêmes sources, Elias Nsabimana a été accusé d'avoir ensorcelé le père d'Etienne qui était malade depuis quelques jours. Le criminel a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du commissariat provincial de Kayanza pour des raisons d'enquête.

27-Le 23 août 2021, sur la colline Gasuru, zone Kiremba, commune Gasorwe, province Muyinga, un corps sans vie de Violette Nshimirimana âgée de 20 ans, a été découvert à son domicile. Selon une source, le mari de la victime a été arrêté pour question d'une enquête.

28-Le 24 août 2021, sur la colline Rubimba, commune Kibago, province Makamba, Jean Bosco Ndiokubwayo a été tué à la machette par des gens non identifiés. La victime serait membre du parti présidentiel, le CNDD-FDD.

29-Dans la nuit du 24 août 2021, sur la colline Musongati, zone Kanyami, commune Kiganda, province Muramvya, Omer Ndayishimiye, veilleur, a été tué par balle par des malfaiteurs non identifiés armés de fusils. La police a indiqué avoir directement ouvert une enquête.

30-Dans la matinée du 25 août 2021, au quartier Kigarama, commune et province Ngozi, le corps sans vie de David Ndayikengurukiye, âgé de 42 ans, a été retrouvé dans un caniveau au même quartier. Selon des sources sur place, à côté de ce corps, il y avait des bouteilles vides de boissons prohibées appelées Karibu et Imararungu. Selon les mêmes sources, ce corps a été récupéré par sa famille après un constat d'OPJ.

31-Le 25 août 2021, le matin, sur la colline Rubimba, commune Kibago, province Makamba, Jean Bosco Ndiokubwayo, membre de la milice Imbonerakure, commerçant, a été tué décapité à coups de machette par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, il allait récupérer des bananes qu'il avait achetées. Sa femme avec qui il avait récemment divorcé a été pointée du doigt comme étant la commanditaire de ce crime en payant une somme de 150 000 FBU à 3 présumés auteurs Joseph, Jean Marie alias Duma et Emmanuel. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont, le même jour, été arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal de police à Kibago.

32-Le 25 août 2021, vers 1 heure du matin, sur la sous-colline Kinyami, colline Musongati, commune Kiganda, province Muramvya, Omer Ndayishimiye, originaire de la commune Mbuye de cette même province, a été tué par balle par quatre personnes non identifiées dont deux étaient armés de fusil de type Kalachnikov. Selon des sources sur place, la victime était une sentinelle d'une étable de vaches appartenant à un nommé Kabayabaya. Selon les mêmes sources, deux autres veilleurs qui étaient avec lui ont pris le large et sont revenus après l'arrivée de la police.

33-Dans la matinée du 27 août 2021, sur la colline Bugungu, commune Buhinyuza, province Muyinga, le corps sans vie du dénommé Bizimana, âgé de 59 ans, a été retrouvé pendu dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, cette victime était en conflit avec sa femme.

34-Le 27 août 2021, sur la sous colline Cona, colline et zone Mitakataka, commune et province Bubanza, le corps sans vie d'une vieille femme du nom de Monique Harerimana, âgée de 72 ans, a été retrouvé, à côté d'un fagot de bois de chauffage. Selon des sources sur place, le corps de cette victime présentait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, en date du 26 août 2021, cette vieille femme était partie à la recherche du bois de chauffage et elle n'était pas revenue. Six personnes présumées auteurs du crime ont été arrêtées et détenues au cachot du commissariat communal de la police à Bubanza pour des raisons d'enquête.

35-Le 28 août 2021, sur la colline Karirimvya, commune Vyanda, province Bururi, le corps sans vie d'Adrien Kirimwabagabo, âgé de 36 ans, natif et résidant sur cette colline a été retrouvé dans un grand fossé, tout près du chemin menant vers son domicile. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la tête et des traces à la gorge. Selon l'OPJ, OPC1 Pascal Vyaduniya, Adrien est rentré en état d'ébriété et est tombé dans un fossé. Le corps a été conduit au CDS Vyanda en attendant son enterrement dans l'après-midi du 28 août 2021 par sa famille.

36-Le 28 août 2021, sur la colline Butezi, commune et province Rutana, le nommé Karegeya a été tué avant d'être brûlé par la population de la localité. Selon une source, Karegeya était accusé de sorcellerie.

Bref et sans être exhaustif, au moins 38 personnes ont été tuées et 18 autres blessées au cours du mois d'août 2021

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	1	0	0	0	0	5	0	0	1	0	2	5
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bururi	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	6	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cibitoke	0	0	1	3	2	0	0	0	1	0	4	3
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Karusi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Makamba	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	3	1
Muyinga	0	1	0	0	2	0	0	0	3	0	5	1
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	0	2	1	4	1	0	2	6
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	1	1	1	3	14	9	2	4	20	1	38	18

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois d'août 2021, au moins 4 cas de torture ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs des droits humains. Les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de faire des victimes. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins qui se trouvent un peu partout dans le pays ou au SNR. Dans ces endroits, les victimes subissent des sévices corporels pouvant même conduire à la mort ou à des handicaps irréversibles.

Ci-dessous le cas de torture :

1- Le 12 août 2021 vers 17 heures, Jean Pierre Ndayisaba, représentant communal du parti CNL, résidant sur la colline Butezi, commune Giharo, province Rutana, a été tabassé et ses habits déchirés par un groupe d'Imbonerakure dont Alexis Bandyatuyaga, Violette Niyukuri, Vincent Toyi (chef de colline Butezi), les nommés Bukuru et Mateso et les prénommés Laurent et Aloys, dirigés par Alexis alias Kajagari, de la colline Gitanga. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure lui ont tendu une embuscade au niveau de l'ETS Kurubaho quand il rentrait chez lui. Ces Imbonerakure l'ont conduit au cachot du poste de police de Giharo à bord d'un véhicule de cette commune de type probox. Ils l'ont accusé d'avoir tenté de tuer des Imbonerakure en date du 6 août 2021 vers 20 heures, quand des membres du parti CNL et des Imbonerakure se sont affrontés en se jetant des pierres. Dans ce cachot, il a été torturé pour le contraindre à avouer d'avoir voulu tuer ces Imbonerakure. Dans la matinée du 14 août 2021 vers 8 heures, dans un état critique, Jean Pierre a, été sorti du cachot du poste de police par le responsable provincial du SNR qui l'a conduit au cachot du parquet de la République en province Rutana, à bord d'un véhicule immatriculé E0548A, avant de le transférer à la prison de Rutana après être auditionné par le procureur de la République.

2- Le 16 août 2021, vers 1 heure du matin, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, Aloys Ngendakumana, âgé de 32 ans, membre du parti CNL, un congolais et un burundais, tous les deux en provenance de la RDC, ont été arrêtés au domicile du prénommé Aloys et conduits au cachot du SNR en province Cibitoke par Nestor Hebureje, responsable du SNR dans les communes de Mugina et Rugombo accompagné par des Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, Aloys Ngendakumana a été accusé d'avoir fait traverser les deux personnes sur la rivière Rusizi alors que les frontières sont fermées. Selon les mêmes sources, Aloys Ngendakumana et ces deux hommes ont été tabassés par des agents du SNR du 16 au 18 août 2021 et leur santé s'est détériorée. Le 18 août 2021, Aloys et ces deux personnes ont été transférés au cachot du SNR à Bujumbura mairie, près de la cathédrale Régina Mundi. En date du 20 août 2021, Aloys a été transféré à la prison Mpimba tandis que les deux autres codétenus ont été reconduits au cachot provincial du SNR à Cibitoke.

V. DES CAS DE VSBG

Les VSBG en général et le viol en particulier sont des actes criminels qui provoquent des souffrances physiques et psychologiques. Au Burundi, la loi qui réprime le viol a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas visibles. Des enfants, des femmes et des hommes continuent de subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont souvent corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteurs et victimes. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude.

Ces quelques cas sont illustratifs :

1- En date du 7 août 2021 vers 19 heures, sur la colline Ngomo, zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga, C. N., âgée de 17 ans, élève en 8^{ème} année, a été violée par Nestor Minani, militaire du grade de Caporal-Chef du camp marine affecté au détachement situé sur une position au lac Rweru. Selon des sources sur place, ce violeur a été arrêté par la police et détenu au cachot du poste de police de la zone Ruzo.

2- En date du 8 août 2021 vers 14 heures, sur la colline Mubaragaza, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, J. B. N., âgé de 37 ans, a été blessé au niveau de la tête par son épouse Violette Nizeyimana, âgée de 34 ans, dans une dispute survenue entre les 2 conjoints parce que la femme accusait son mari d'infidélité. Selon des sources sur place, l'époux a quitté le domicile familial en fuyant et sa femme l'a poursuivi et lui a jeté une pierre qui l'a touché et blessé au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, la victime est allée se faire soigner dans le CDS de la localité.

3- En date du 14 août 2021, vers 19 heures, au quartier Kinyami, commune et province Ngozi, A. M. a été battue à coups de bâtons et de pieds par son mari dénommé Nkurunziza, Imbonerakure, enseignant à l'ECOFU Cavumu de la même commune. Selon des sources sur place, la victime a été blessée au niveau du visage, du dos et des bras et était accusée d'infidélité. Selon les mêmes sources, cette victime a été évacuée par ses voisins vers l'hôpital de Ngozi pour des soins médicaux tandis que le fauteur est resté libre.

4- En date du 18 août 2021, au quartier Kinyami, commune et province Ngozi, D.N., âgée de 15 ans, travailleur domestique, a été violée par Servilien Nkezimana, bailleur d'une maison en complicité avec Gratien Miburo, colocataire de l'employeur de la victime. Selon des sources sur place, Servilien Nkezimana était venu pour voir sa maison et a trouvé seule cette fille. Selon les mêmes sources, les 2 criminels ont été arrêtés par la police et conduits au cachot communal de la PJ Ngozi.

5- Dans la nuit du 18 au 19 août 2021, aux environs de 2 heures du matin, des hommes non identifiés se sont introduits par effraction dans un ménage situé sur la colline Nabubu dans la commune et province Bubanza et ont enlevé une jeune fille de 22 ans connue sous le nom d'A. N., élève finaliste des humanités générales, qui dormait avec sa mère. Selon des sources sur place, ils l'ont conduite dans une brousse non loin du domicile où ils l'ont violée à tour de rôle. Après le forfait, la victime a été libérée puis acheminée à l'hôpital de Bubanza pour les soins. La maman de la victime a reçu un coup de tige de fer au niveau de l'épaule gauche par les ravisseurs de sa fille pour des fins de viol. Les mêmes sources dénoncent des multiples forfaits commis par des Imbonerakure qui effectuent des patrouilles et rondes nocturnes dans la localité.

6- Dans la nuit du 26 août 2021, R. K. N., un garçon de 11 ans a été violé par Edouard Rupfunda âgé de 50 ans, chez lui, au chef-lieu de la commune Gihanga. Selon les sources locales, le violeur aurait passé la journée en donnant des cadeaux divers (biscuits, limonades et autres) à la victime. Après le forfait, le délinquant a été arrêté et détenu au cachot du Commissariat Communal de Gihanga.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Tableau de la situation carcérale dans les établissements pénitentiaires et CMCL au 31 août 2021.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	482	205	18	246	13							8	1	482,00%
Bururi	250	319	180	11	118	10							1	2	127,60%
Gitega	400	1398	604	51	689	54							8	10	349,50%
Mpimba	800	4332	2532	201	1571	28							15	16	541,50%
Muramvya	100	704	277	22	369	36							4	3	704,00%
Muyinga	300	452	91	23	319	19								3	150,67%
Ngozi (F)	250	139		52		70		2		15			14	13	55,60%
Ngozi (H)	400	1480	546		934										370,00%
Rumonge	800	863	256	18	570	19							3	1	107,88%
Rutana	350	519	199	4	296	20									148,29%
Ruyigi	300	868	297	22	512	37							4	4	289,33%
CMCL Ruyigi	72	67					10		57						93,06%
CMCL Rumonge	72	52					5		47						72,22%
TOTAUX	4 194	11675	5187	422	5624	306	15	2	104	15	-	-	57	53	278,37%
			5187+422=5609		5624+306=5930		15+2=17		104+15=119				57+53=110		

La population pénitentiaire est de 11 675 détenus + 110 nourrissons = 11 785

Le total des prévenus est de 5 609 adultes + 17 mineurs = 5 626

Le total des condamnés est de 5 930 adultes + 119 mineurs = 6 049

VI.2. Commentaires

Le monitoring des violations des droits des prisonniers au cours du mois d'août 2021 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus a montré que la surpopulation bat son plein dans toutes les établissements pénitentiaires du Burundi à l'exception de la prison de Ngozi pour les femmes, le CMCL de Rumonge et le CMCL de Ruyigi qui affichent respectivement 55,60%, 72,22% et 93,06% de taux d'occupation. Cette situation se présente ainsi au moment où, avec la mise en application de la grâce présidentielle en mars de cette année suivie des recommandations visant à mettre fin aux arrestations arbitraires et des détentions illégales, tout défenseur des droits humains en général et des droits des prisonniers en particulier avait espéré que la surpopulation et la promiscuité dans les milieux carcéraux du Burundi allaient progressivement prendre fin pour permettre aux prisonniers de gagner d'un espace vital. Mais cela n'a fait qu'un laps de temps car cette recommandation du Président n'a pas été respectée.

Cela étant dit, aussitôt libérés, les prisonniers bénéficiaires de cette grâce présidentielle et ont fait l'objet de la chasse à l'homme et ont été vite ré arrêtés si pas tués. De plus, d'innombrables personnes ont continuellement été arbitrairement arrêtées sous de nombreuses présomptions politiques et détenues illégalement. Cela a fait que l'effectif de la population pénitentiaire n'a cessé de grimper du jour au lendemain. Au cours du mois d'août 2021, la population pénitentiaire a atteint 11.785 personnes c'est-à-dire 2,81 fois la capacité d'accueil qui est de 4.194 personnes alors qu'au mois de juillet passé, la population pénitentiaire était de 2,75 fois la capacité d'accueil. Cette montée est trop vertigineuse et laisse supposer qu'à la fin de l'année 2021, la population pénitentiaire pourrait passer à plus de 4 fois la capacité d'accueil : une véritable atteinte aux droits de la personne humaine.

VII. CONCLUSION.

Le présent rapport vient de mettre en évidence les différentes violations des droits humains qui ont été commises au Burundi tout au long du mois d'août 2021. Des atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté ont été commises en toute impunité au su et au vu de la population. Sans être exhaustif, au moins, 38 personnes ont été tuées, 49 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 11 personnes ont été enlevées, 4 personne ont été torturées et 10 autres ont été blessées dans des exactions des Imbonerakure qui leur imposaient des traitements inhumains, cruels et dégradants ou ont été victimes de VSBG.

Parmi les auteurs de ces violations figurent entre autres des policiers, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs. Parmi les personnes tuées dominant des cas de corps sans vie retrouvés dans différentes localités. Selon les témoignages de la population, ces cadavres sont rarement identifiés par les locaux. Cela signifie que ces personnes sont tuées ailleurs et transportées pour être jetées dans des endroits où elles ne seront pas reconnues et cela, pour fausser les enquêtes qui pourraient être faites. Bien plus, les cadavres retrouvés sont enterrés hâtivement sur les ordres des autorités administratives et/ou policières alors que les enquêtes pourraient mettre la lumière sur les cas.

Le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement n'a cessé d'augmenter tout au long du mois d'août 2021. Suite à ces arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, la situation carcérale est très alarmante en quelques 5 mois seulement de la mise en

application de la grâce présidentielle. Plus d'un se demandent ce qu'il adviendra à la fin de l'année 2021.

Vu cette situation précaire des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour au Burundi, l'APRODH recommande au **Gouvernement du Burundi de :**

- Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- Mener des enquêtes rapides et mettre la main sur les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.
- Arrêter d'enterrer hâtivement les corps sans vie de personnes découverts ici et là car cela constitue, pour les autorités administratives et policières, un moyen de protéger les auteurs des crimes et anéantir toute velléité d'investigation judiciaire,
- Veiller à l'application des dispositions du Code de procédure pénale en matière de garde à vue et de détention et ainsi, cesser les arrestations et les détentions arbitraires qui sont à l'origine de la surpopulation dans les établissements pénitentiaires.
- Assurer la sécurité de la population burundaise qui continue à subir les exactions des Imbonerakure ainsi que des attaques des groupes armés non identifiés.

FIN ***** FIN ***** FIN